

PROJET DE LOI

adopté

le 13 décembre 2011

N° 28
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS ENGAGEMENT DE LA
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

*autorisant la ratification de l'accord de **passation
conjointe de marché en vue de la désignation par
adjudication d'une instance de surveillance des
enchères.***

*Le Sénat a adopté, en première lecture après
engagement de la procédure accélérée, le projet de loi
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 153, 171 et 174 (2011-2012).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord de passation conjointe de marché en vue de la désignation par adjudication d'une instance de surveillance des enchères, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 2011.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 153 (2011-2012), Sénat.